

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**De la Commune d'ASPREMONT (06790)****Séance du 20 juin 2024**

Date de  
convocation :  
14.06.2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE.

**Présents :**

M. BONSIGNORE Pascal

M. PIERACCINI Joel  
Mme GIAUFFRET Caroline  
M. ARZANI Jean-Pierre  
Mme FAYOLLE Patricia  
Mme PERNOT Chantal  
M ANDRIO Franck  
M. MERCIER Thierry  
M. COUBETERGUES Benoit  
M. BARBIER Olivier.  
Mme DI BARTOLO Claire  
Mme GIGNOUX Laure  
Mme HAM Emmanuelle  
Mme SALET Catherine  
M. GIOAN Aimé

**Excusés avec procuration :**

- Madame Isabelle VONNER a donné pouvoir à Monsieur BONSIGNORE Pascal.
- Monsieur CHAIX Michel a donné pouvoir à Monsieur PIERRACINI Joel.

**Absents :**

- Madame Geneviève ASSO CHARNET
- Monsieur Gilles. LE MORVAN

Madame Catherine SALET a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15  
Pouvoirs : 2  
Votants : 17

**POINT N° 9 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A  
L'ASSOCIATION PERFORMANCE LINE TEAM RESSOURCES POUR LE SOUTIEN DES  
ATHLETES**

**Vu** les articles L. 4221-1 et L. 4221-5 du CGCT, qui précise que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant, ou sur sa délégation, de la commission permanente.

**Considérant** la demande de subvention déposée par l'association performance Line Team ressources pour le soutien des athlètes,

**Considérant** que cette association soutien un jeune athlète de haut niveau aspremontois Raphael Pelletier, 5 -ème en championnat d'Europe U17 VTT descente en 2022, participation en championnat du monde juniors VTT descente en 2023 avec meilleur classement 5 -ème et régulièrement dans le top 15.

Il est proposé l'attribution d'une subvention de 2 500 euros

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- D'autoriser l'attribution d'une subvention de 2 500 euros. Cette subvention sera payée sur le Chapitre 65. Une décision modificative sera réalisée si nécessaire en fin d'exercice.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.

Aspremont, le 21 Juin 2024



Le Maire,

Pascal BONSIGNORE